

PECHE : DU RETARD DANS LE VERSEMENT DES AIDES EUROPEENNES

Les pêcheurs scrutent la mer... et

Le versement des aides prévues au titre du plan de compensation des surcoûts (PCS) du fonds européen Feampa, dont la gestion est passée de l'Etat à la Région en 2022, accuse plusieurs semestres de retard. Les pêcheurs s'impatientent et réclament leur dû.

L'entrée dans l'été, une saison favorable à la pêche - notamment pour les carangues et les poissons de fond - est attendue avec impatience par les professionnels. Mais le cœur n'y est pas vraiment. «Le contexte économique est très compliqué», souffle Alexandre Volyat, artisan pêcheur à Sainte-Rose et président du groupement d'intérêt économique (GIE) Poissons des laves, qui regroupe sept professionnels et commercialise sa production par le biais d'un grossiste et dans son propre point de vente à Ravine-Glissante.

«Les annonces douanières de Donald Trump [avec jusqu'à 20 % de renchérissement des taxes pour les produits de l'Union européenne] ont déstabilisé les marchés mondiaux. Localement, ce n'est pas joie non plus: là où un petit pêcheur écoulait son thon albacore à 8 €/kg il y a deux mois, il le vend 7,20 € aujourd'hui, soit une baisse de 10 %».

«Un mouvement des petits pêcheurs n'est pas à exclure si rien ne bouge».

Alexandre VOLYAT, artisan pêcheur à Saint-Rose et président du GIE Poissons des laves

Dans cette passe délicate, un sujet inquiète particulièrement les petits pêcheurs. Il s'agit du versement des aides figurant dans le plan de compensation des surcoûts (PCS), un volet du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa). Technique ? Oui, mais vital. Car ce fonds, doté de 567 millions d'euros pour la France sur la période 2021-2027, dont 46,6 millions pour la Réunion, sert à «sou-

tenir la pêche durable, l'aquaculture, la transition écologique des activités maritimes et le développement économique des populations côtières».

Dans ce package, le PCS vient compenser les surcoûts subis par les professionnels des régions ultrapériphériques, dont les pêcheurs et les professionnels de la transformation et de la commercialisation du poisson. Les activités compensées vont de la pêche proprement dite à l'exportation, en passant par la collecte par les poissonneries. L'enveloppe pour La Réunion se monte à 7 à 8 millions par an, selon que la pêche a été bonne ou pas.

7 à 8 millions annuels pour compenser l'éloignement

Pour la «petite pêche» artisanale et palangrière côtière (les navires de moins de 12 mètres), qui regroupait 175 bateaux et employait 290 marins en 2019, cette aide est loin d'être négligeable. Pour la pêche artisanale côtière, elle s'élève à 1,952 €/kilo de poids «vif», soit 9 760 € brut annuels pour un professionnel qui ramène 5 tonnes de poisson par an.

Problème: depuis que la gestion de ce fonds est passée de l'Etat - via la Direction de la mer sud océan Indien (DMSOI) - à la Région, en 2023, le système connaît des ratés, selon les pêcheurs. «Sur la partie production, le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023 ont bien été payés, mais pas les suivants. En tenant compte des délais d'instruction, on peut considérer qu'il y a au moins un an de retard dans les versements», estime un bon connaisseur du dossier, qui s'empresse d'ajouter que «cette si-

Les artisans pêcheurs menacent de manifester si le versement de leurs subventions n'est pas régularisé.

(Photo d'archives Emmanuel Grondin)

46,6

C'est le montant en millions d'euros dont est doté le plan de compensation des surcoûts pour La Réunion.

Du mieux attendu «d'ici à deux mois», selon le Comité des pêches

Interrogé par Le Quotidien, le président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion Gérard Zitte confirme qu'«il y a un important retard» dans le versement des aides européennes aux pêcheurs mais estime que «les choses vont bientôt rentrer dans l'ordre».

«La Région a récupéré la gestion du Feampa [Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture] il y a deux ans et demi. Ses services ont eu des difficultés à assurer la transition et ont pris du temps pour comprendre le fonctionnement de ce programme, mais ils sont en train de tout mettre en œuvre pour résorber les dossiers en attente», assure le président du CRPMEM, qui se dit «engagé à 100 % aux côtés des pêcheurs». «Je me bagarre comme un beau diable depuis plus de deux

ans pour trouver une porte de sortie avec la Région, parce que ces retards sont un réel problème pour les pêcheurs. J'ai eu un entretien vendredi avec un membre du cabinet d'Huguette Bello, et il m'a informé que la Région avait recruté deux personnes supplémentaires pour s'occuper des dossiers. Elles arrivent la semaine prochaine et j'ai bon espoir que d'ici à deux mois maximum ce problème sera réglé».

Gérard Zitte était en partance lundi pour les îles Canaries, où il devait participer à partir d'hier à une réunion du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CC RUP), l'organisme chargé de recommander des mesures de bonne gestion des ressources halieutiques. Il compte y demander le maintien des aides à la pêche réunionnaise dans le cadre du futur Poséi pêche.

E.M.



Gérard Zitte se dit engagé «à 100 % aux côtés des pêcheurs» pour faire accélérer les procédures. (Photo Philippe Chan Cheung)



tuation n'est pas spécifique à La Réunion. Le changement de gestionnaire a eu les mêmes incidences dans les autres régions».

Selon certaines sources, la Région n'aurait pas affecté assez d'agents au traitement des dossiers, qui sont particulièrement complexes. D'autres reprochent à l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (Aripa), chargée de récolter et contrôler les factures des adhérents, de constituer les dossiers et de reverser les aides aux professionnels, de transmettre les dossiers à la Région trop tardivement et de ne pas jouer son rôle de défenseuse de la filière.

Avance bancaire

«Chez nous, contrairement à d'autres régions comme la Guyane où les pêcheurs se débrouillent tout seuls, on passe par un intermédiaire qui est l'Aripa [même si ce n'est pas obligatoire, NDLR]. Mais on se demande à quoi elle nous sert», malgré un professionnel, alors que l'association vient d'émettre un appel à cotisation de 0,10 €/tonne.

En face, l'Aripa - qui représente plus de 90 % des débarques en frais à La Réunion - se défend de tout immobilisme et dit au contraire avoir cherché des solutions. En

partenariat avec une banque locale, elle propose par exemple aux pêcheurs une convention qui permet de préfinancer les actions PCS, c'est-à-dire d'avancer l'argent des subventions - «mais il y a des intérêts qui sont à notre charge, et plus la subvention se fait attendre, plus ça nous met en difficulté», observe un pêcheur.

Bref, le problème est en train de mettre toute la filière sous tension, au point qu'«un mouvement de protestation des petits pêcheurs n'est pas à exclure si rien ne bouge», prévient Alexandre Volyat. Qui appelle

les consommateurs à la solidarité: «Plus on tarde à nous aider, plus le prix du poisson risque d'augmenter, parce qu'on ne pourra plus faire autrement».

Ce qui serait une bien mauvaise nouvelle, alors que la consommation des produits de la mer à La Réunion, avec 20 kg par habitant et par an, est déjà inférieure de 20 % à son niveau dans l'Hexagone. La Région, elle, assure que la mobilisation des crédits du Feampa vis-à-vis des pêcheurs individuels figure parmi ses «priorités».

Edouard MARCHAL



Le plan de compensation des surcoûts (PCS) est versé par l'Union européenne pour aider les pêcheurs des régions ultrapériphériques à faire face à leurs charges. (Photo Emmanuel Grondin)